Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS AVIS PUBLIC est donné que le conseil

d'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie, lors de sa séance ordinaire du 2 juin 2014,a procédé à l'adoption des règlements suivants :

RCA-101-3: Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice 2014)

RCA-109: Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-la Petite-Patrie

Ces règlements entrent par conséquent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 5650, rue D'Iberville, 3e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 10 juin 2014.

Patrick Martel
Secrétaire d'arrondissement substitut